

cère envers la population canadienne,—peut-être ne devrais-je pas employer le mot “sincère”; sa démission n'eût pas été nécessaire si le premier ministre se fût montré juste envers la population au moment où le ministre lui soumit son rapport.

Si j'envisage tout le débat depuis le commencement, je me rends compte que le sort du Gouvernement a dépendu en grande partie de la façon dont l'ex-ministre de la Défense nationale allait accorder son appui. Qu'a-t-il fait? Il a agi en gentilhomme, je crois. Il a exposé son cas et a dit: “Je ne romprai pas avec le premier ministre et mon parti. Je lui donnerai un vote de confiance”. Ce qu'il y a de plus étrange dans toute cette affaire, c'est que l'ex-ministre de la Défense nationale est l'homme qui a le plus contribué à empêcher la disgrâce du premier ministre et du parti libéral. Autre fait étrange: c'est cet homme qui a été renvoyé. Va-t-on, après cela, me demander de donner un vote de confiance à ce gouvernement? Un mot maintenant de la motion du premier ministre. Elle a été inscrite aux *Procès-Verbaux* avant l'adoption du décret. Je soutiens que le premier ministre, lorsqu'il a inscrit sa motion aux *Procès-Verbaux*, se proposait de demander à la Chambre un vote de confiance sur sa politique du volontariat. Le décret fut adopté, mais la motion ne fut pas modifiée. Maintenant, le premier ministre demande un vote de confiance sur sa politique de conscription partielle. Pour ma part, je ne vois pas comment une motion visant à obtenir de la Chambre des communes un témoignage de confiance sur le régime du volontariat peut servir maintenant à demander à cette même assemblée un vote de confiance sur la question de la conscription. Je ne vois pas la chose du tout; ce n'est pas logique.

Je n'appuierai pas une motion à deux faces, ainsi que je l'ai appelée. Relisons, une fois de plus, cette motion:

Que la Chambre aide le Gouvernement dans sa politique de la poursuite d'un vigoureux effort de guerre.

Qu'est-ce que cela peut bien signifier? Cela signifie que votre affaire est faite, que vous serez en mauvaise posture, quelle que soit la façon dont vous votiez. Si vous vous prononcez contre la motion, parce que vous n'avez pas confiance au Gouvernement, d'aucuns diront: Voyez ces gens. Ils ont voté contre la politique que proposait le premier ministre afin de renforcer les troupes outre-mer. Si vous vous prononcez en faveur de la motion, vos commettants diront: Voyez ces gens. Ils ont donné un vote de confiance au Gouvernement. C'est tant pis d'un côté comme de l'autre. Monsieur l'Orateur, c'est une motion à deux coups, et personne ne viendra m'obliger de tirer, surtout lorsque j'ignore quelle détente on doit presser.

[M. Hansell.]

Un mot maintenant sur le vote de confiance que demande l'administration. Depuis quand, sous notre régime de partis, le premier ministre actuel a-t-il jamais invité quelqu'un de l'opposition à lui donner un vote de confiance? C'est autre chose, si les rangs de ses propres partisans se déciment. Vient-il dire à l'opposition: “S'il vous plaît, portez-vous à mon secours; donnez-moi un vote de confiance et venez combler les vides dans mes rangs? Honorables messieurs, donnez-lui un vote de confiance, si c'est votre désir—mais ne compter pas sur moi.

Le premier ministre crie à l’“anarchie”, aux “élections”, et nous avertit du danger qu'il y a d'être privé de gouvernement. Depuis quand le premier ministre s'inquiète-t-il tant de l'heure où il devrait aller devant le peuple? S'il vient dire à l'opposition: “Ne provoquez pas d'élections générales immédiates; je ne veux pas qu'il y en ait maintenant, parce que ce serait le suicide pour le Canada”, et dresse l'épouvantail, je lui dis: Ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. Quand il veut tenir une élection pourquoi ne vient-il pas nous dire: “Messieurs, je désire savoir si j'ai le droit de tenir une élection maintenant?” Cela s'applique dans les deux sens. Je ne veux pas me montrer mesquin envers le premier ministre, je sais que son fardeau est formidable et il a toute ma sympathie. Sur ses épaules repose la responsabilité de conduire le Canada dans la guerre. Mais je suis absolument convaincu que pour ce qui est d'une élection...

M. GRANT: Il la gagnera.

M. HANSELL: Je ne sais pas. Le premier ministre la gagnera peut-être. Cette fois, j'ai fait une pause au mauvais endroit. Je dis donc que pour ce qui est d'une élection, le premier ministre ne songera pas deux fois au jour où la tenir pourvu qu'il juge le moment opportun. Il en tiendrait une le jour de Noël ou demain ou après-demain si le jour lui convenait. Je ne serais pas surpris que nous ayons une élection avant que nous revenions à la Chambre le 31 janvier. Si cela va au parti libéral on fera une élection, n'en doutez pas.

On crie encore: Il faut des renforts et nous ne pouvons pas les retarder. Qui en retarde l'envoi? Les renforts ont-ils été retardés aux Etats-Unis lorsqu'ils ont eu une élection le mois dernier? Les renforts ont-ils été retardés en Australie, en Nouvelle-Zélande ou en Afrique du Sud, lorsqu'on y a tenu des élections?

Autre point, on a demandé hier à un des grands orateurs du parti libéral, et on me dit qu'il est une des principales autorités en